



**AFFAIRES FINANCIERES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-14**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 31 mars 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration (5)** : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistaient également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUÉ, Directrice Générale des Services.  
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**  
**ANNEE 2023**

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville de Caromb est riche d'une vie associative dynamique qui est un moteur essentiel du vivre ensemble.

Chaque année, la ville soutient l'action des associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire.

Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don.

Pour aider les associations à mener à bien leurs activités et leurs projets au cours de l'année 2023, et pour suivre l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2023, il y a lieu de leur allouer une subvention de fonctionnement selon la liste prévisionnelle ci-après :

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060414-DE

- DDEN (Délégués départementaux de l'Education Nationale)	50 €
- Arts Ô Soleil	5 000 €
- Sporting Club Carombais	5 000 €
- Culture et Loisirs	4 800 €
- Compagnie Mélodie	300 €
- Ecole Maternelle	3 380 €
- Ecole Élémentaire	4 000 €
- L'Atelier des Nounous	100 €
- Sciences en Comtat	250 €
- Association Lyrique Carombaise O Sole M I O	300 €
- Comité de Jumelage	1 000 €
- Avenir Bouliste	500 €
- A tous cœurs	200 €
- Compagnie des 4 Coins	500 €
- Les Sentiers du Paty	250 €
- Récré'Ac	1 000 €
- Jardins Familiaux	700 €
- Amis des Ecoles Laïques de Caromb	2 000 €
- La Fleur d'Ulysse	400 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles de Caromb	400 €
Le montant total de ces subventions s'élève à :	30 130 €

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré,  
Mme Vandenberghe-Richard, membre du CA du Sporting Club Carombais,  
ne prenant pas part au vote,  
DECIDE**

- D'accepter le versement des subventions aux associations de Caromb comme fixées ci-dessus et inscrites au Budget Primitif 2023 de la commune ;
- De m'autoriser à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance

Eva AGNELLI



Le Maire,

Valérie MICHELIER